Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 12.03.2021
Numéro de publication: HR02-1005123099

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Haunerimmobilien SA, Sion

Haunerimmobilien SA
c/o Fiduciaire Fidag SA, succursale de Sion
Chemin du Vieux-Canal 15
1950 Sion

Haunerimmobilien SA, à Sion, CHE-103.028.248, société anonyme (No. FOSC 31 du 14.02.2013, p.0, Publ. 7064810). Modification des statuts: 24.02.2021. Nouveau but: La société a pour but la construction, l'acquisition, la gestion et la vente d'immeubles, ainsi que la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers, Elle pourra en outre effectuer toutes opérations de placements financiers et immobiliers. La société peut effectuer toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE, se rapportant directement ou indirectement à son but social. La société peut en outre accorder ou demander des prêts à ses actionnaires, ses filiales ou des parties liées et réaliser toutes transactions commerciales, financières ou autres poursuivant directement ou indirectement son but. Elle pourra notamment créer des succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir des entreprises visant un but identique ou analogue, ou fusionner avec de telles entreprises, faire toutes opérations et conclure tous contrats propres à développer et à étendre son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. Nouvelles actions: 50 actions nominatives de CHF 1'000.00 [précédemment: 50 actions au porteur de CHF 1'000.00 (au porteur)]. Nouvel organe de publication: BO et, lorsque la loi l'exige, la FOSC. Nouvelles communications: Communication aux actionnaires: convocation à l'assemblée générale par avis inséré dans la FOSC, par courrier recommandé ou par courriel et toute autre communication par écrit ou par courriel. [Modification des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 1091 du 09.03.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 31, Date: 14.02.2013

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central